

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1081020	Date d'inspection Le 23 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- Les documents affichés à la porte sont conformes.

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Pendant ma surveillance, les enfants jouent à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 novembre 2022

Date

original signé par
Chantale Mainville

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 novembre 2022

Date